

# REGIONALE D'ELEVAGE PACA - AUVERGNE RHÔNE-ALPES CLUB du BOUVIER des FLANDRES et des ARDENNES.

Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'Agriculture

Sans attribution du CACS de la Société Centrale Canine  
**16 avril 2017**

Club Cynophile Aixois  
650, chemin de la Plaine des Dés 13090 AIX en PROVENCE

## Jury et Programme

**DIMANCHE 16 avril 2017**

A partir de 9 heures :

**CSAU** Juge : Madame **Marie-Josette MITROPOLITIS**

**TAN et TESTS de caractère.** Testeur : Monsieur **Michel DELAGE-STEPHAN**

Jugements de conformité au standard. **Juge M. GARNERO Jean-Claude** : Bouviers des Flandres et des Ardennes mâles et femelles toutes les classes.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION**

<b>Engagements</b>	<b>Adhérent</b>	<b>Non Adhérent</b>	<b>Engagements en classes</b>	<b>Age requis</b>
1er chien	25 €	30 €	Intermédiaire	15 à 24 mois
2eme chien	22 €	27 €	Ouverte	15 mois mini
3eme chien	19 €	25 €	Travail	15 mois mini
4eme chien et suivants	15 €	20 €	Champion	15 mois mini
Seulement inscrit au catalogue (ne concourant pas)	15 €	17 €	Jeune	9 à 18 mois
Baby	15 €	17 €	Baby	4 à 6 mois
Puppy	15 €	17 €	Puppy	6 à 9 mois
Vétéran	15 €	17 €	Vétéran	8 ans et plus
Couple	15 €	17 €		
Confirmation seule	25 €	30 €	A partir de 15 mois	
Lot d'élevage	20 €	22 €		
CSAU	16 €	16 €	CSAU	12 mois mini
*TAN	20 €	25 €	TAN de 10 à 24 mois	10 mois mini
*TEST	20 €	25 €	TEST (CSAU + licence en cours)	12 mois mini

\*Gratuit si le chien est exposé.

Les récompenses exigées pour la classe travail et champion doivent être acquises et homologuées avant le 4 avril 2017. Une seule classe est admise. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit dans la classe correspondant à son âge.

Règlements et inscriptions à l'ordre du **Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes** à adresser à :

**Madame Liliane OBERT, Quartier Fontayne 07700 Saint Marcel d'Ardèche Tél.04 75 04 63 03**

## JUSTIFICATIFS à FOURNIR pour les CLASSES TRAVAIL et CHAMPION

### CLASSE TRAVAIL

Pour un chien né en France ou un chiot importé et appartenant à un propriétaire français : N° de carnet de Travail, date et lieu où le chien a obtenu : soit le Brevet de chien de défense, soit le Brevet de Campagne, soit le Brevet de Mondioring, soit le certificat de RCI ou IPO 1. ou encore le Brevet de Pistage Français ou le pistage FCI niveau 1 sur deux concours ou le Brevet de Recherche Utilitaire ou Brevet sur troupeaux de bovins (ou ovins).

Pour un chien importé : peut concourir en classe travail s'il en a le titre exigé. Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger, doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

### CLASSE CHAMPION

L'homologation du titre de champion National de Beauté des pays membres de la FCI ou de champion International FCI ne doit pas être postérieure à la date de clôture des engagements.

### TEST COMPLEMENTAIRE POUR L'HOMOLOGATION DU TITRE DE CHAMPION NATIONAL DE CONFORMITE AU STANDARD

Depuis 1989, le Bouvier des Flandres titulaire du CACS de l'exposition du championnat de la SCC ou celui de la Nationale d'Elevage, s'il n'a pas le titre de travail exigé par le CBF (Brevet de chien de défense, brevet de Campagne, brevet de Mondioring, certificat de RCI ou IPO 1, doit satisfaire dans le cadre de la Nationale d'Elevage au **TEST COMPLEMENTAIRE** défini conjointement et adopté par les Clubs Belges et Français du Bouvier des Flandres, réaliser une attaque à 30 mètres, face à un homme assistant exerçant une menace à 5 mètres, puis effectuant un barrage du niveau Brevet, suivi d'une ouverture à environ 50 centimètres. La rentrée devra être franche, et le chien devra tenir sa prise 10 secondes. Mais il ne sera pas pénalisé s'il lâche et reprend immédiatement.

***Itinéraires pour se rendre à la Régionale d'Elevage  
Au Club Cynophile Aixois  
650, chemin de la Plaine des Dés 13090 AIX EN PROVENCE***

*Venant d'Aix en Provence sur l'autoroute A8 direction **TOULON** prendre la sortie **30 A direction Les Milles/Luynes**, continuez tout droit. Arrivé à un rond-point prendre la première à droite : avenue Pierre Brossolette, puis de suite à gauche **chemin de la plaine des Dés**, continuez tout droit. Le Club se trouve sur la droite un peu plus loin.*